

LIGNES DIRECTRICES DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT¹

I. Politique économique internationale

1. Créer de nouvelles règles du jeu pour le processus de mondialisation.

- La Communauté de travail s'engage aux côtés des forces critiques envers les règles sociales et économiques qui prévalent depuis vingt-cinq ans sur le plan international et qui donnent son caractère actuel au processus de mondialisation. Elle soutient les efforts pour développer et instaurer de nouveaux paradigmes et régimes socio-économiques visant à dépasser l'ère néo-libérale.
- Les nouvelles règles auxquelles nous aspirons doivent mieux correspondre aux besoins économiques et sociaux des pays en développement, réduire le fossé Nord-Sud et les inégalités sociales qui vont actuellement en se creusant, contrecarrer la commercialisation de tous les domaines de l'existence, renforcer le contrôle démocratique sur les décisions économiques et socio-politiques, faire progresser l'égalité des sexes et, d'une manière générale, avoir un caractère plus écologique et plus social pour les pays industrialisés comme pour les pays en développement.

¹ Ces « Lignes directrices de politique de développement » ont été élaborés par l'équipe de politique de développement de la Communauté de travail en commun avec les directeurs, responsables des départements étranger, communication et politique de développement des œuvres membres Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et Eper. Elles ont été approuvées par le Comité directeur de la Communauté de travail le 18 juin 2004.

La Communauté de travail changea de nom en août 2005 et s'appèle désormais Alliance Sud.

2. Re-réguler les marchés financiers internationaux.

- Nous nous opposons à toutes les tentatives d'imposer au plan international, par des accords bilatéraux ou multilatéraux, des mécanismes contraignants vers une libéralisation croissante des mouvements de capitaux. Nous nous opposons également à la volonté de donner au Fonds monétaire international (FMI) un mandat aberrant de libéralisation permanente, comparable à celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agit au contraire de réduire la vulnérabilité aux crises du système financier international et, plus particulièrement, l'ampleur et la fréquence des crises financières qui surviennent dans les pays en développement. Il s'agit aussi du juguler l'influence politique illégitime des acteurs financiers privés sur les décisions économiques, sociales et fiscales des différents pays.
- Nous intervenons par conséquent pour une re-régulation des marchés financiers internationaux, un ralentissement des transactions financières et une limitation de l'actuelle liberté en matière de mouvements internationaux de capitaux. Il convient notamment de restreindre fortement les mouvements spéculatifs à court terme et plus particulièrement les spéculations sur les monnaies. C'est pourquoi la Communauté de travail préconise entre autres l'adoption d'une taxe sur les transactions sur les marchés des changes (taxe Tobin). Une nouvelle architecture financière doit donner aux pays en développement le droit d'ouvrir leur marché selon leurs propres critères et selon un calendrier qu'ils choisissent eux-mêmes, ainsi que de réinstaurer des contrôles sur les mouvements de capitaux s'ils l'estiment nécessaire.
- La politique d'intervention et d'assistance du FMI dans les situations de crise financière doit être réformée de telle sorte que la « thérapie » ne plonge pas, en plus, les pays en développement concernés dans une crise de leur économie réelle. Le secteur privé doit participer aux coûts liés aux efforts visant à surmonter la crise.

- Une re-régulation des marchés financiers doit colmater les lacunes juridiques qui permettent de contourner les réglementations nationales et les obligations fiscales. Il s'agit d'entraver systématiquement la liberté de manœuvre des paradis fiscaux et des places financières offshore pour les ramener aux règles des places on-shore. Nous soutenons à cet égard les efforts pour concevoir et mettre en place une autorité fiscale internationale. Des conventions et des normes internationales visant à taxer les entreprises transnationales sont tout particulièrement indispensables pour les pays en développement. Il appartiendrait à l'institution internationale proposée de gérer l'application de ces conventions et normes fiscales.

3. Adapter les règles du commerce aux besoins économiques des pays.

- La Communauté de travail soutient un changement d'orientation fondamental de la politique commerciale internationale, l'abandon du programme visant à instaurer un commerce mondial sans entraves et la libéralisation permanente en tant que but en soi. Le but d'une économie nationale doit être de permettre à la population de vivre dans la dignité, et non de développer indéfiniment le commerce extérieur. Il faut donc que la préoccupation première d'une politique économique soit le marché intérieur et celui de la région. La fétichisation de l'exportation et du commerce mondial qui prévaut depuis une vingtaine d'années doit être mis en question. En réalité, le monde n'est pas obligé de choisir entre un protectionnisme absolu (et l'effondrement du commerce mondial) et un libre-échange sans frein. Une politique avisée du futur se situera quelque part entre ces deux extrêmes, en combinant la liberté de commercer avec des mesures « protectionnistes » que pourra prendre chaque pays en fonction de sa situation spécifique.
- Le système du commerce mondial doit être ouvert à la diversité au lieu d'imposer, comme maintenant, des normes et règles contraignantes dans le monde entier, qui ne correspondent – et encore – qu'aux besoins des pays industrialisés. Les pays en développement doivent pouvoir protéger certains

secteurs de leur économie et déterminer eux-mêmes la cadence et le degré de leur intégration dans le marché mondial. Les règles de l'OMC, qui interdisent les mesures nationales de protection ou de promotion de l'industrie, doivent être abrogées pour les pays en développement.

- La Communauté de travail s'oppose enfin à tous les plans visant à supprimer définitivement, par de nouveaux accords de l'OMC, les instruments de développement économique encore « tolérés » aujourd'hui. C'est notamment le but des règles sur les investissements, la concurrence et les marchés publics que les nations industrialisées entendent imposer à l'OMC.
- Il convient d'instaurer un régime du commerce mondial qui favorise les processus d'intégration régionale entre pays en développement et qui stimule les flux commerciaux Sud-Sud. La tendance actuelle des pays industrialisés à créer avec les pays en développement qui leur conviennent des zones de libre-échange sur le modèle de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), sert uniquement les intérêts des pays riches et lèse les pays en développement concernés. Elle doit donc être rejetée.
- Le régime du commerce mondial ne doit pas cimenter l'avance technologique des pays industrialisés, comme le fait l'accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle (ADPIC). La protection des produits et technologies de pointe par des brevets applicables dans le monde entier coûte cher aux pays en développement économiquement sans défense et freine le transfert de technologies. Nous soutenons tous les efforts pour assouplir le régime de l'ADPIC et d'autres mécanismes internationaux de protection de la propriété intellectuelle, lorsque ceux-ci mettent en péril des biens publics fondamentaux.
- Le système du commerce mondial doit réglementer les mouvements transfrontières de biens et de services. Mais la tendance de l'OMC – via le traitement des « barrières non tarifaires » – à laminer des pans entiers des législations nationales (dans le service public, par exemple) imposant des règles internationales de libre-échange, doit être combattue. Les libertés

démocratiques ont plus de valeur que la liberté du commerce, liberté que les entreprises transnationales cherchent à augmenter et renforcer pour transformer les marchés nationaux en un marché homogène à l'échelon planétaire.

4. Imposer des obligations politiques aux entreprises transnationales.

- La Communauté de travail soutient les efforts dans le cadre des Nations unies pour soumettre le comportement des groupes transnationaux à une réglementation internationale contraignante, qui les rende juridiquement responsables et les oblige à rendre compte de leurs actes. Nous rejetons en conséquence toute reconnaissance ou extension internationale des droits des entreprises transnationales, aussi longtemps que les gouvernements des pays industrialisés et les groupes d'intérêts économiques refusent une réglementation internationale de leurs devoirs.
- Nous appuyons tout ce qui est entrepris pour introduire des méthodes appropriées d'évaluation des effets des technologies et d'en faire des normes internationales. Dans cette optique, il convient également d'établir dans le droit international des règles claires sur la responsabilité civile des entreprises transnationales de en matière de choix technologiques.
- Nous soutenons des codes de conduite volontaires assortis d'obligations clairement définies, de directives de mise en œuvre et de mécanismes de contrôle indépendants. Sous sa forme actuelle, le Pacte mondial (*Global Compact*) des Nations unies ne remplit pas ces exigences.

II. Gouvernance globale

5. Assumer la co-responsabiliser pour le fossé Nord-Sud.

- La Communauté de travail s'engage en faveur d'un ordre mondial fondé sur des négociations, des traités et des solutions relevant du droit international public, et qui fait reculer les rapports de force et de domination entre Etats et à l'intérieur de ceux-ci. Nous optons en conséquence pour des institutions multilatérales transparentes et jouissant d'une légitimation aussi large que possible, et nous opposons à ce que certains États ou groupes d'États super-puissants s'arrogent – en dehors de ces institutions et des règles internationales – le droit d'exercer unilatéralement leur hégémonie sur le monde.
- Nous soutenons les acteurs nationaux et internationaux qui abordent les problèmes du monde dans une perspective à la fois mondiale et intérieure, donc qui reconnaissent la nécessité collective et globale d'un développement durable et savent défendre des intérêts particuliers en gardant à l'esprit le bien commun de l'humanité. En ce sens, nous aspirons à une politique mondiale de la Suisse qui considère les six milliards d'habitants de la planète comme une communauté de destin ; nous sommes persuadés que cela correspond le mieux aux intérêts de notre pays.
- Nous appuyons une politique qui déclare ouvertement les graves disparités des conditions de vie entre la minorité des pays industrialisés et la majorité des pays en développement comme un défi central pour l'humanité, et reconnaît une responsabilité particulière de la minorité privilégiée dans la résolution de ce problème. Sont dès lors à combattre les courants politico-idéologiques qui, dans les pays industrialisés, réfutent cette responsabilité, et sèment au contraire la peur devant les revendications justifiées de la majorité défavorisée de l'humanité et cherchent à barricader les « îlots de richesse » contre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

- Les pays industrialisés ne peuvent pas imposer partout la libéralisation des mouvements de marchandises, de capitaux et de fonctionnaires de l'économie mondiale, tout en tenant à l'écart par des murs les habitants des pays pauvres. Nous plaidons en conséquence pour une politique d'immigration active, qui inclue également l'admission contrôlée de ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne. Une telle politique requiert la mise en place d'instruments et de mesures d'intégration aux échelons communal, cantonal et national.

6. Accroître l'influence des pays en développement.

- La Communauté de travail considère tous les Etats comme égaux en droits. Cela doit se refléter dans l'aménagement des institutions multilatérales et dans leurs procédures de décision. De toutes les institutions existantes, c'est l'ONU qui se rapproche le plus de cette égalité. Il convient de la renforcer encore dans sa fonction d'institution centrale de la politique mondiale, et de supprimer progressivement les privilèges depuis longtemps dépassés des puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale. Nous nous opposons aux pratiques des grands pays industrialisés visant à influencer les décisions des pays en développement au plan international par des pressions, la corruption ou les menaces d'ordre économique.
- Nous appuyons les efforts visant à renforcer les Nations unies par rapport aux organisations économiques qui en sont détachées (FMI, Banque mondiale, OMC) et à ramener toujours plus dans le cadre de l'ONU les négociations sur les règles économiques internationales. Il convient ainsi de revaloriser les organes onusiens qui s'occupent de questions économiques, sociales et culturelles. Nous nous opposons en revanche à l'idée d'étendre les compétences des Institutions de Bretton Woods et de l'OMC au-delà du niveau actuel. Dans certains cas, il peut être au contraire judicieux de retirer des domaines de compétences (les investissements étrangers, par exemple) aux IBW ou à l'OMC pour les rattacher à l'ONU. Nous sommes résolument hostiles

à ce que des groupements exclusifs de puissances industrielles comme le G-7 prennent le pas sur les Nations unies en tant que noyau d'une future gouvernance globale « des démocraties ».

- Il convient d'abroger la majorité détenue par les pays industrialisés dans les Institutions de Bretton Woods, ainsi que le droit de veto des Etats-Unis. En lieu et place, il est nécessaire d'instaurer des règles de vote permettant une meilleure prise en compte des intérêts justifiés des pays en développement. La composition et la structure des organes dirigeants doivent en outre satisfaire au principe de l'égalité des droits de tous les pays. Il convient de mettre fin aux négociations en « chambre verte » à l'OMC et de constituer en lieu et place des groupes de négociation représentatifs du poids des pays en développement et de leurs différences de situation. La représentation en personnel des pays en développement au secrétariat de l'OMC doit être considérablement améliorée. Il convient d'aider financièrement les pays petits et pauvres, de sorte qu'ils puissent assurer des représentations suffisamment nombreuses et compétentes au sein des institutions économiques multilatérales.

7. Démocratiser les décisions intergouvernementales.

- La Communauté de travail s'engage pour que les négociations et les décisions au sein des organisations multilatérales soient davantage que jusqu'à présent influencées par les forces sociales et politiques des différents pays représentés. Il convient en particulier que les parlements nationaux acquièrent davantage de compétences en matière de politique étrangère et restreignent le champ de la politique internationale où les exécutifs ont tout pouvoir de décision. Ils doivent trouver les moyens d'orienter les positions de leurs gouvernements respectifs avant et pendant les négociations dans les organisations multilatérales. Il est en effet essentiel qu'ils sortent de cette situation où ils ne peuvent que donner un avis final sur de volumineux accords et traités internationaux, qui plus est un

avis en principe uniquement positif, car seules les superpuissances peuvent en règle générale se permettre un refus.

- Les organisations multilatérales doivent informer l'opinion publique mondiale, plus particulièrement les acteurs de la société civile, sur leurs activités ; elles doivent les consulter lors des négociations et dans la mise en œuvre des accords et des traités internationaux. La même exigence vaut pour le gouvernement de chaque pays, à. La Communauté de travail s'oppose toutefois à ce que les gouvernements, à l'échelon national et mondial, utilisent la consultation de la société civile et des milieux économiques comme un moyen de remplacer les processus de décision démocratiques et l'équilibre des pouvoirs propre à une saine démocratie.

8. Veiller à la souveraineté des Etats, réduire la marge d'arbitraire des gouvernements.

- La Communauté de travail défend un ordre économique et juridique international qui respecte aussi la souveraineté pays les plus petits et les plus faibles. Le développement économique, la libération par rapport aux tutelles sociales et la démocratie découlent en effet de confrontations sociales qui ne peuvent se dérouler de façon féconde et pacifique que dans le cadre d'États souverains.
- Cependant, nous ne considérons pas la souveraineté nationale comme une valeur absolue. Nous appuyons tous les efforts, menés sur le plan international et régional par des gouvernements et d'autres acteurs, visant à observer et critiquer publiquement – via des institutions appropriées – la situation des droits de l'homme partout dans le monde. Nous sommes favorables à ce qu'un tribunal pénal international punisse les graves violations des droits humains commises par des gouvernements ou des groupes de pouvoir à l'égard de leurs ressortissants ou de ceux d'autres pays.

- Nous soutenons les efforts visant à abandonner les sanctions économiques générales, qui frappent souvent davantage les victimes que les coupables. Il convient de les remplacer par un dispositif multilatéral qui soit en mesure, par des sanctions ciblées (*smart sanctions*), de restreindre d'une manière radicale le champ d'action d'un régime criminel et de ses complices étrangers, ainsi que de mettre un terme à leurs échanges économiques et financiers. Il s'agit en même temps d'aider les populations affectées à améliorer leurs conditions de vie et à accroître leurs espace de liberté et de mouvement.
- Des interventions humanitaires armées pour prévenir un génocide ou des violations très graves des droits de l'homme ne se justifient qu'en dernier recours, après que l'on ait épuisé tous les moyens civils. Afin de prévenir les risques d'abus, nous préconisons la négociation, dans le cadre des Nations unies, de critères et de mécanismes contraignants pour les interventions armées dans un but humanitaire.

9. Assurer la préservation des bases naturelles de la vie humaine.

- La Communauté de travail soutient tous les efforts entrepris à tous les niveaux – national, régional et global – pour mettre un terme à la dégradation progressive des bases naturelles de la vie de l'humanité. Nous nous engageons en particulier pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 des Nations unies. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans la transformation des modes de production et de consommation de la société industrialisée. Ce changement implique une conversion aux énergies renouvelables et l'adoption du principe des cycles fermés pour la production industrielle. Il incombe aux pays industrialisés de prendre la tête de ce processus de transformation, car ce sont eux qui, de loin, contribuent le plus à épuiser les ressources de la planète et à dégrader l'environnement.

- Nous appuyons tout ce qui concourt à l'établissement, dans le cadre des Nations unies, d'une autorité environnementale forte, à même de donner du poids aux accords internationaux et de garantir leur application. Il est essentiel de donner aux conventions environnementales la priorité sur le droit commercial de l'OMC et sur les autres traités économiques internationaux.
- Nous accordons une importance particulière à la nécessité de passer aux énergies renouvelables, que nous considérons comme le meilleur moyen de convertir les modes de production industrielle. Il convient pour cela que tous les pays ratifient le protocole de Kyoto et l'appliquent enfin. Ce protocole accorde cependant certaines concessions aux pays industrialisés, qui font qu'il sera un jour nécessaire de les pousser à effectuer des pas supplémentaires sur la voie écologique. La Suisse devra taxer les énergies non renouvelables, afin d'accélérer le processus de conversion. Nous soutenons dans ce contexte les efforts visant à « internaliser » tous les coûts externes dans le domaine des transports internationaux.
- Nous appuyons la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et du ? Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'agit par là d'assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et un partage juste et équitable des avantages découlant de cette utilisation. Il faut en outre respecter les droits des États et des communautés locales quant à l'accès aux ressources biologiques. L'accès à ces bases naturelles de la vie ne saurait être empêché par l'octroi de brevets. Nous demandons en particulier que la Suisse s'engage activement dans la lutte contre la « biopiraterie », également en relation avec le savoir traditionnel.

10. Renforcer le tissu social de l'humanité.

- Nous soutenons tous les efforts pour fortifier les droits sociaux (Pacte des Nations unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et les droits fondamentaux du travail (conventions de l'OIT). Il s'agit de valoriser les organes de l'ONU qui s'occupent de ces questions, de renforcer le système international de contrôle et de rapport sur l'état d'application de ces normes dans les différents pays – avec les mécanismes de sanction que cela implique. Le respect de ces standards doit être inclus dans la réglementation internationale qui régit les droits et devoirs des entreprises transnationales.
- Tous les pays doivent garantir à leurs populations l'accès aux ressources vitales telles que la terre et l'eau. Il convient en particulier de renforcer l'accès des femmes à ces ressources et de combattre l'exclusion de groupes ethniques, de castes ou de classes sociales. Des réformes agraires sont indispensables dans de nombreux pays.
- Nous appuyons les efforts menés dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation visant à élaborer des directives sur la mise œuvre du droit à l'alimentation? nourriture. Il convient de garantir que ce droit ne soit pas menacé par les politiques commerciales. Les accords commerciaux – en particulier l'accord de l'OMC sur l'agriculture– doivent contribuer à satisfaire le droit à l'alimentation ? de tous les êtres humains ; ils doivent donc être subordonnés à ce droit fondamental.
- Concernant les droits sociaux, nous soulignons particulièrement le droit à la santé et le droit à l'éducation, ressources humaines qui revêtent autant d'importance que les ressources naturelles. Il est aujourd'hui possible de financer un système de santé et une formation scolaire de base pour tout le monde ; cela, avec les ressources des pays en développement eux-mêmes, complétées par les subsides de la coopération internationale. Il convient de soutenir les efforts menés dans ce sens par les organisations internationales.

- Nous appuyons les communautés locales et les forces sociales qui s'opposent aux grands projets de groupes financiers et de gouvernements, dont la réalisation détruirait délibérément les bases économiques et sociales de leur existence. Dans ce contexte, nous nous engageons pour que les institutions financées par les fonds publics (Banque mondiale, organismes de garantie contre les risques à l'exportation des pays de l'OCDE, etc.) n'aient plus le droit de financer ou de cautionner ce genre de projets – à moins qu'ils ne soient acceptés par les communautés et populations directement concernées, et que celles-ci obtiennent une compensation adaptée qui leur ouvre de nouvelles perspectives de vie.
- Nous appuyons tous les efforts pour une reconnaissance de l'eau comme bien public et l'élaboration d'une convention internationale permettant d'inscrire dans le droit international les principes d'une politique de l'eau écologiquement durable et socialement équitable. La pénurie d'eau qui s'annonce n'est pas seulement un défi d'ordre technique et économique nécessitant des investissements dans l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, la protection des sources contre la pollution ou une rationalisation de la consommation d'eau dans l'agriculture et l'industrie. Cette menace constitue aussi un énorme défi politique et social : droits humains et libertés ne resteront que des théories arides, si l'on ne peut garantir à tous le droit à l'eau potable, bien vital par excellence.

11. Assurer la sauvegarde des biens publics globaux.

- La Communauté de travail soutient le développement du concept de biens publics globaux lancé par le PNUD. Ces biens sont par exemple le climat, les forêts et les mers, la santé et la protection contre les maladies, mais aussi les droits de l'homme et la paix. Ils ont un caractère universel en ce sens que tout le monde en bénéficie, mais leur protection, souvent tributaire des États individuels, n'est pas assurée de façon optimale. Il faut que ces biens soient,

d'une part, à la disposition de tous et, d'autre part, (b) assujettis aux règles démocratiques pour tout ce qui concerne leur accès, leur utilisation et leur financement.

- Nous soutenons le principe que les pays et régions qui ont des devoirs et des charges particulières pour garantir les biens publics, puissent bénéficier d'un système de compensation élaboré par la communauté internationale, dans la mesure où ils ne sont pas à même d'assumer seuls ces fonctions (par exemple, la protection des océans, de l'Amazonie ou du Sahel).
- Nous intervenons pour que la Suisse intensifie son engagement en faveur des biens publics globaux, en complément à ses efforts de coopération au développement et en y consacrant des moyens supplémentaires .

III. Stratégies de développement et coopération

12. Promouvoir de nouvelles stratégies de développement, non axées sur l'exportation et sur une intégration forcée dans le marché mondial.

- La Communauté de travail soutient les efforts pour libérer la politique économique des pays en développement du corset que constitue le Consensus de Washington, de l'intégration forcée au marché mondial et de la priorité donnée aux exportations, afin que ces pays puissent se concentrer sur leur marché intérieur et sur l'intégration au marché régional. Il est nécessaire de repenser les stratégies de développement à partir des potentialités et des situations propres à chaque pays, et en tenant compte de la grande diversité des théories des sciences économiques et sociales. Nous saluons à cet égard la renaissance de l'économie du développement classique que l'on observe dans le monde. En revanche, nous considérons comme problématique le monopole de la Banque mondiale en matière d'études et de théories économiques sur les pays en développement ; nous préconisons de réduire les ressources dont elle dispose dans ce domaine. Il faudrait en revanche octroyer davantage de moyens pour la recherche économique aux organes spécialisés de l'ONU (UNRISD, CNUCED, PNUD, Ecosoc revalorisé, etc.).
- Nous appuyons tous les efforts des pays en développement pour gagner en souveraineté économique et se libérer des diktats politico-économiques de la Banque mondiale, du FMI et des pays donateurs. En conséquence, il convient que, dans les pays industrialisés, l'on remette en question le mode de fonctionnement actuel des Institutions de Bretton Woods, pour que des changements soient politiquement possibles. Les conditions imposées pour leurs crédits et leur aide par la Banque mondiale, le FMI et les pays donateurs, doivent être débarrassés de toute une série d'exigences économiques absurdes, fondées sur un fondamentalisme de marché . Il en va de même pour les stratégies de réduction de la pauvreté.

- Nous soutenons, dans les pays en développement, les forces qui s'opposent à une vision réductrice, marquée au coin de l'économisme, des problèmes de développement et qui aspirent à des stratégies pluridimensionnelles incluant la sécurité alimentaire, le développement de l'agriculture, de l'industrie et des services, la mise en place d'infrastructures publiques, l'éducation, la sécurité sociale, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, les libertés politiques et sociales, les dimensions culturelles et religieuses.

13. Réhabiliter l'Etat fournisseur de services et promoteur du développement.

- Les processus de développement que nous soutenons requièrent une administration publique efficiente ainsi qu'une réglementation progressive des processus politiques, économiques et sociaux sur les plan juridique et institutionnel. Ce renforcement et développement de la bonne gestion des affaires publiques (bonne gouvernance) suppose que l'État puisse disposer de ressources financières suffisantes. Après l'ère néo-libérale caractérisée par un affaiblissement voulu des pouvoirs publics dans les pays en développement, il est urgent aujourd'hui de renverser la vapeur.
- Pour ce faire, il convient également de renforcer les fonctions économiques de l'Etat. Il ne s'agit pas seulement – au sens de la critique du fondamentalisme de marché – de mettre en place les institutions et le cadre juridique dont le marché a besoin pour fonctionner, mais aussi de réhabiliter l'interventionnisme économique et le rôle de l'Etat dans le processus de développement.
- Il convient ensuite de consolider les fonctions sociales de l'Etat. Même les pays en développement les plus pauvres peuvent se doter d'institutions d'éducation ou de santé adaptées à leurs moyens et accessibles à tous, et améliorer ainsi de façon très sensible la qualité de vie et le potentiel de leurs habitants. Les pays moins pauvres ont les ressources suffisantes pour développer des programmes de protection sociale pour les groupes de population

économiquement désavantagés et les exclus de la société. Il est faux de croire que les bienfaits de l'Etat social seraient une exclusivité des pays riches, et que les pays en développement n'auraient droit qu'à un capitalisme brutal, empreint d'une cruauté recherchée à l'égard d'une majorité de leur population, comme l'ont régulièrement fait les Institutions de Bretton Woods au cours de la période néo-libérale.

- Il s'agit par ailleurs de réaffirmer le rôle de l'Etat dans la mise à disposition et l'exploitation des infrastructures. Le bradage des entreprises de service public et des monopoles naturels commercialement intéressants à des groupes transnationaux empêche les pays en développement d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies à long terme dans des domaines aussi vitaux que l'approvisionnement en eau potable ou en énergie.

14. Promouvoir des processus d'émancipation, clés du développement.

- La Communauté de travail considère le développement comme un processus d'affrontements sociaux qui permettent aux populations de se libérer progressivement de l'oppression, de la stigmatisation, de l'âge de la minorité et de la misère. Nous soutenons dans les pays en développement le parti des faibles et donnons la préférence aux constellations sociales et politiques qui défendent les intérêts des déshérités.
- Les droits civils et les libertés politiques ne sont pas un luxe, à attendre comme une forme de récompense au terme d'un processus de développement. Nous appuyons tous ceux qui voient dans la lutte pour ces droits et leur consolidation un instrument essentiel du développement lui-même. Sans une forte extension des possibilités d'expression et d'organisation politique, la désagrégation de l'Etat et le terrorisme continueront de progresser dans beaucoup de pays en développement. Nous refusons, en ce sens, de limiter la notion de bonne gouvernance à un fonctionnement plus efficace et plus prévisible de

l'administration publique ainsi qu' à un programme économique qui convient au FMI et à la Banque mondiale. Une bonne gestion des affaires publiques inclut aussi la démocratie et la possibilité de régler les conflits politiques et sociaux sans l'intervention répressive de forces armées étatiques ou para-étatique.

- Nous soutenons toutes les forces qui s'emploient à réduire les inégalités criantes et la pauvreté par des mesures de redistribution appropriées, augmentant ainsi les chances et la liberté de réalisation des plus démunis. Cela peut consister en des réformes agraires ou la mise en œuvre des droits garantis par la constitution. Cela peut aussi signifier d'éliminer les obstacles politiques et juridiques qui ont pour effet de rejeter une grande partie des biens immobiliers et des entreprises – donc du capital disponible des pays pauvres – dans l'économie informelle.
- La Communauté de travail encourage un développement qui vise concrètement l'égalité sociale, économique et politique des sexes. Les déséquilibres structurels et la discrimination sexuelle doivent être éliminés par des mesures ciblées . L'égalité des chances ainsi qu'une répartition équitable du pouvoir, des ressources, des droits et des devoirs entre les sexes, doivent devenir à tous les niveaux des valeurs fondamentales de la vie et du travail humains.
- La Communauté de travail soutient les forces qui mettent les moyens d'information et de communication modernes au service du développement et de la lutte contre la pauvreté , qui garantissent le service public et redonnent une place centrale à l'intérêt général, aux droits et aux besoins des populations. Un système d'information adapté aux conditions locales peut contribuer d'une manière essentielle à réduire la fracture numérique entre riches et pauvres. La Communauté de travail s'engage pour une déclaration de principes interétatique contraignante, dans le cadre des Nations unies , visant à promouvoir les formes de communication traditionnelles.

15. Mobiliser ses propres ressources financières et obtenir un désendettement généreux.

- Nous appuyons les efforts entrepris dans les pays en développement pour accroître les taux d'épargne et l'accumulation du capital indigènes, et pour développer à cet effet des marchés financiers locaux et nationaux qui recourent à des instruments traditionnels et nouveaux. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de développer un secteur financier « moderne » qui puisse s'intégrer le plus rapidement possible au marché international, mais de mettre en valeur le potentiel intérieur « traditionnel ». Il faut dépasser l'idée très répandue selon laquelle les processus de développement économique ne pourraient être financés que par des capitaux extérieurs, et diminuer la dépendance à l'égard des capitaux étrangers.
- Un désendettement généreux de nombreux pays en développement – et pas seulement des plus pauvres – est nécessaire, qui aille au-delà des ?dépassant? initiatives en cours des Institutions de Bretton Woods ; il s'agit en effet de mettre un terme à l'exploitation abusive des ressources écologiques et sociale dans le seul but de satisfaire le service de la dette. Ont droit également au désendettement les pays dont les gouvernements ont été arrosés de crédits en tant qu'amis stratégiques de l'Occident, et qui ont souvent pointé les armes contre leur propre peuple. Nous appuyons le principe d'utiliser le potentiel financier que génèrent les mesures de désendettement pour la lutte contre la pauvreté, en associant la population à l'élaboration et à la réalisation des programmes correspondants..
- Nous nous engageons pour une procédure internationale d'insolvabilité, qui équilibre les rapports de force entre créanciers et débiteurs, et garantisse pour ainsi dire un minimum vital aux pays surendettés.
- Afin de sortir de la spirale de l'endettement, il convient enfin de faire preuve d'une rigueur accrue dans l'octroi de crédits par les banques de développement multilatérales ou les agences publiques comme les garanties à l'exportation. Si

la population avait son mot à dire sur la nécessité et l'utilité de grands projets, cela permettrait, par exemple, d'éviter certains mauvais investissements et les dettes qui en découlent..

16. Concentrer la coopération sur la lutte contre la pauvreté plutôt que sur les intérêts politiques des pays donateurs.

- La Communauté de travail considère la coopération au développement comme une obligation de la minorité de privilégiés à l'égard de la grande majorité des habitants de la planète. Elle soutient les efforts visant à inscrire un jour dans le droit international la coopération au développement comme paiement compensatoire des riches aux pauvres, analogue à la péréquation financière en Suisse ou aux versements compensatoires dans l'Union européenne. Toute coopération au développement bilatérale doit être fournie en principe sous forme de subventions et non de crédits. Nous désapprouvons en revanche l'utilisation de la coopération comme instrument de défense unilatérale des intérêts des pays donateurs ; nous considérons cette pratique, toujours courante, comme l'une des principales raisons des mauvais résultats de la coopération au développement.
- Nous appuyons les efforts de l'OCDE pour que les pays industrialisés aient une politique plus cohérente à l'égard du Sud et pour que les objectifs de la coopération au développement ne soient pas minés par des interventions de politique étrangère, économique ou sécuritaire. Nous désapprouvons que la politique économique de la période néo-libérale et la géopolitique des pays industrialisés soient pour une bonne part en contradiction avec cette volonté de l'OCDE, car elles portent préjudice aux efforts de cohérence et ruinent en partie les effets positifs de la coopération.
- Nous nous engageons pour que l'aide publique au développement (APD) concentre ses programmes sur la lutte structurelle contre la pauvreté, l'injustice et l'inégalité, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de développement du

Millénaire. Il faut pour cela que les pays donateurs, ces prochaines années, augmentent leur aide au développement à 0,7% du PNB et concentrent davantage leurs subsides sur les pays pauvres.

- La Suisse n'échappe pas à cette obligation morale. Son gouvernement ne prévoit cependant d'atteindre que le taux de 0,4% à l'horizon 2010, donc bien moins que ce qui serait nécessaire. Cet objectif, tout bon marché qu'il soit, est si compromis en termes de politique intérieure que la Communauté de travail doit d'abord concentrer ses efforts sur sa réalisation. Elle estime toutefois que la Suisse devra bientôt viser les 0,7%, comme tous les autres pays de l'OCDE.
- Les gouvernements de pays en développement qui bénéficient de l'aide au développement, doivent satisfaire aux principes de la bonne gestion des affaires publiques. Nous entendons par là la transparence, la conscience responsable et l'obligation pour le gouvernement de rendre compte des actes sur ce qu'il fait et décide, la volonté manifeste de développer les prestations publiques au service de la population, une attitude respectueuse des organes gouvernementaux à l'égard de la population et en particulier des opposants, des moyens concrets de juguler la corruption du personnel politique. Il s'agit d'éviter que l'aide au développement ne serve à prolonger artificiellement la survie de régimes répressifs ou cleptocratiques. Nous estimons en revanche que nombre des conditions économiques associées par les Institutions de Bretton Woods et les pays donateurs à la notion de bonne gouvernance, sont inappropriées et même, souvent, contre-productives.
- Ces conditions économiques font également partie des stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP) que les Institutions de Bretton Woods imposaient initialement pour une remise (partielle) de la dette et désormais pour tout crédit accordé aux pays les plus pauvres. L'effet de telles conditions est que les SRP ne peuvent absolument pas atteindre leur but de combattre la pauvreté. Nous soutenons par conséquent les efforts des mouvements de base et des forces politiques visant à infléchir le dogmatisme économique des SRP,

à accroître l'influence de la société civile sur ces stratégies et à convaincre les Institutions de Bretton Woods ainsi que les gouvernements nationaux (voire éventuellement régionaux) de consacrer effectivement les moyens disponibles à la lutte contre la pauvreté.

- Une grande partie de l'aide publique au développement doit aller non pas à des gouvernements, mais – via des œuvres d'entraide et des ONG – aux mouvements sociaux des pays en développement, de manière à renforcer la partie la plus faible dans les affrontements sociaux qui caractérisent un processus de développement. Les moyens de la coopération au développement peuvent aussi aider les mouvements et organisations concernés à faire respecter les droits de l'homme et les droits fondamentaux du travail. Cette aide peut également passer par des canaux privés dans les pays qui souffrent d'une mauvaise gouvernance et dont les gouvernements doivent, par conséquent, être privés de tout soutien.